



preavis de 1 mois grace a l'aah de mon fils ?

Par **edith1768**, le **10/04/2023** à **23:11**

bonjour

notre bail est aux 3 noms ,le mien, celui de mon conjoint ainsi que celui de mon fils ..mais n'a été signé que par mon conjoint et moi même . nous voudrions demenagé avec un preavis de 1 mois . l'aah de mon fils comme réduction du temps de préavis peut il etre pris en compte ?
merci de votre reponse

Par **Lag0**, le **11/04/2023** à **12:40**

Bonjour,

Si votre fils n'a pas signé le bail, il n'est pas locataire en titre. Vous ne pouvez donc pas arguer de son AAH comme motif à préavis réduit.

Par **edith1768**, le **11/04/2023** à **15:15**

bonjour , je m'en doutais un peu merci pour votre reponse.

bonne journee